

Les Futurs Epoux déclarent adopter pour base de leur union le régime de la séparation de biens, tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil.

SEPARATION DE BIENS

RÉGIME ADOPTÉ

Non actuellement soumis entre eux ou avec une tierce personne à un pacte civil de solidarité, ainsi déclaré et tel qu'il résulte de leurs extraits d'acte de naissance demeurés ci-joints et annexés après mention.

LESQUELS, en vue du mariage projeté entre eux dont la célébration doit avoir lieu prochainement à la Mairie de BRUGES (Gironde) en ont arrêté les clauses et conditions civiles de la manière suivante :

D'AUTRE PART

Stipulant pour elle et en son nom personnel comme Future Epouse.

Mademoiselle Aline Edith Pauline **DERUBAIX**, psychologue, demeurant à BORDEAUX (33300) 40 boulevard Godard Résidence Domaine de Cluny Bâtiment A appartement 402.
Née à BORDEAUX (33000) le 2 janvier 1982.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
est présente à l'acte.

ET :

D'UNE PART

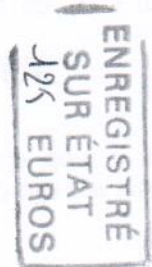
Stipulant pour lui et en son nom personnel comme Futur Epoux.

Monsieur Stéphane Pascal **GIRARDEAU**, ingénieur commercial, demeurant à BORDEAUX (33300) 40 Boulevard Godard Résidence Domaine de Cluny Bâtiment A appart 402.
Né à LA ROCHE-SUR-YON (85000) le 20 avril 1976.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
est présent à l'acte.

ONT COMPARU

L'AN DEUX MILLE TREIZE,
LE CINQ JUILLET,
PARDEVANT Maître Franck LACAPE Notaire soussigné, Associé de la
Société Civile Professionnelle «Marilysne JAVERZAC-CAZAILLET et Franck
LACAPE, Notaires associés», titulaire d'un Office Notarial dont le siège social
est à BLANQUEFORT (Gironde), 24, avenue du Général de Gaulle,

10541701
FL/FAM/



f
Sc
H